

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le vingt-quatrième (24<sup>e</sup>) jour du mois de février 2014, à dix-neuf heures (19h00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil :

Mesdames Diane Dufour et Simone Lepoutre, ainsi que messieurs Jean-Guy Harvey et Réjean Hébert, sous la présidence de monsieur le maire suppléant Claude Poulin.

Messieurs le maire Sylvain Tremblay et le conseiller Gilles Harvey étant absents.

Est aussi présente madame Sylvie Foster, directrice générale.

Tous formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente séance extraordinaire ont été affichés aux endroits fixés par le Conseil et livrés à tous les membres du conseil de la manière et dans le délai établi par la Loi.

Les sujets de l'ordre du jour sont :

1. Financement du règlement d'emprunt # 174, décrétant des travaux d'amélioration des infrastructures de loisirs et de culture comportant une dépense de 208 500 \$ et un règlement d'emprunt de 208 500 \$, remboursable sur une période de quinze (15) ans :
  - a) Adjudication pour le financement par billet à la suite de demande de soumissions publiques;
  - b) Résolution de concordance et de courte échéance.
2. Appel d'offres public pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale.
3. Autoriser la signature d'un acte de correction relatif au bail emphytéotique pour la location du terrain de l'écocentre, conclu entre la Municipalité de Saint-Siméon et la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 14-02-32          ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la directrice générale, madame Sylvie Foster, sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 14-02-33          ADJUDICATION D'UN FINANCEMENT PAR BILLET**

Il est proposé par monsieur Réjean Hébert, appuyé par madame Simone Lepoutre et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Siméon accepte l'offre qui lui est faite par la *Financière Banque Nationale inc.* pour son emprunt par billets en date du 4 mars 2014 au montant de 189 000 \$, effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 174. Ce billet est émis au prix de 98,01300 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

10 000 \$	1,85000%	4 mars 2015
10 300 \$	2,05000%	4 mars 2016
10 600 \$	2,25000%	4 mars 2017
11 000 \$	2,60000%	4 mars 2018
147 100 \$	3,00000%	4 mars 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque, à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

**Rés # 14-02-34                    RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

ATTENQU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant, la Municipalité de Saint-Siméon souhaite emprunter par billets un montant total de 189 000 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
174	189 000

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Réjean Hébert, appuyé par madame Diane Dufour et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billet, au montant de 189 000 \$, prévu au règlement d'emprunt numéro 174, soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire, monsieur Sylvain Tremblay et la secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ;

QUE les billets soient datés du 4 mars 2014 ;

QUE les intérêts sur les billets soient datés du 4 mars 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	10 000 \$
2016	10 300 \$
2017	10 600 \$
2018	11 000 \$
2019	11 300 \$ (à payer en 2019)
2019	135 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Siméon émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 4 mars 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 174, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Rés # 14-02-35      APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à procéder à une demande d'appel d'offres publique, relativement aux travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale.

**Rés #14-02-36      CORRECTION AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE L'ÉCOCENTRE**

ATTENDU QUE le 07 novembre 2013, la MRC de Charlevoix-Est et la Municipalité de Saint-Siméon ont signé un bail emphytéotique devant Me Lise Robitaille, notaire, sous le numéro 22 264 de ses minutes;

ATTENDU QUE pour procéder à la publication dudit bail, il est impératif que les mentions exigées en vertu de l'article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières doivent être inscrites et que celles-ci ne se retrouvent pas au susdit acte;

POUR CES MOTIFS sur proposition de madame Simone Lepoutre, il est résolu à l'unanimité des conseillers de signer un acte de correction devant Me Lise Robitaille, notaire, afin de rajouter ces mentions obligatoires et d'autoriser le maire Sylvain Tremblay ou son adjoint Claude Poulin et la directrice générale Sylvie Foster, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Siméon ledit acte de correction.

Une période de questions sur les sujets relatifs à la présente séance extraordinaire est réservée au public. Elle débute à 19 h 09 et prend fin à 19 h 09 (aucune question).

**Rés # 14-02-37      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 10.

*Moi, Claude Poulin, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Claude Poulin  
Maire suppléant

---

Sylvie Foster  
Directrice générale/secrétaire-trésorière